COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 19 novembre 2026

Accès aux données techniques : Mobilians recense les obstacles rencontrés par les réparateurs.

Lancée le 20 juillet 2026 par Mobilians, la collecte nationale sur l'accès aux informations de réparation et de maintenance des véhicules livre ses premiers chiffres clés : 15 signalements recueillis, 11 marques citées avec des signalements dûment documentés.
Ces premières statistiques mettent en lumière les difficultés concrètes auxquelles sont confrontés les réparateurs indépendants pour accéder aux données, aux outils et aux fonctionnalités indispensables à l'exercice de leur activité.

Depuis le lancement de la collecte, des difficultés de terrain mieux identifiées

- **15 signalements** enregistrés entre le 2 août et le 15 Novembre2026.
- **11 marques citées**.
- **10 signalements** mentionnant la rubrique « accès aux données RMI* véhicule » et **5** la rubrique « accès SERMI** **Ces signalements sont accompagnés de pièces complémentaires** (captures d'écran, documents ou photographies).

La valeur de cette première collecte réside dans la précision des situations décrites : les professionnels ne font pas seulement état de difficultés générales, ils identifient des opérations, des logiciels ou des conditions d'accès qui entravent leurs interventions. Ces remontées permettent ainsi de passer d'un constat global à des situations concrètes pouvant faire l'objet d'une analyse technique.

Des obstacles qui touchent des opérations concrètes en atelier

Les cas déclarés concernent notamment des fonctions de codage ou d'apprentissage indisponibles, des restrictions d'accès à la documentation technique, des interfaces de communication (VCI) non reconnues par certains logiciels ainsi que des difficultés d'obtention d'outils de diagnostic constructeur.

D’autres remontées portent sur le manque de clarté des informations nécessaires au calibrage des aides à la conduite, sur les conditions d’accès aux informations liées à l’antivol ou sur les outils nécessaires à certaines interventions sur les batteries haute tension.

Ces témoignages illustrent des problèmes quotidiens rencontrés par les professionnels de la réparation : disposer d’un abonnement ou d’un équipement de diagnostic ne garantit pas, à lui seul, la possibilité de réaliser toutes les opérations nécessaires. Les difficultés signalées doivent désormais faire l’objet d’une qualification technique et d’un échange avec les acteurs concernés, sans préjuger à ce stade de leur conformité réglementaire.

Une base factuelle pour faire progresser l’accès aux données

Le dispositif prévoit l’analyse et la consolidation des retours par le Comité technique de Mobilians, avant leur transmission à l’UTAC, ceci afin d’alerter sur les non-conformités d’homologation des véhicules.
L’objectif est de qualifier les blocages, de demander les clarifications utiles et de favoriser l’émergence de solutions opérationnelles pour les réparateurs.

Pour rappel, le règlement d’homologation (UE) 2018/858 prévoit un accès non discriminatoire de tous les opérateurs aux informations de réparation et de maintenance.

Pour Mobilians, l’enjeu est que cet accès se traduise concrètement dans les ateliers, au service de la capacité d’intervention des professionnels et du libre choix du réparateur par les automobilistes.

Mobilians appelle les professionnels à poursuivre leurs signalements.

La collecte reste ouverte à l’ensemble des professionnels de la réparation automobile, adhérents ou non. Mobilians les invite à décrire précisément chaque difficulté rencontrée et, lorsque cela est possible, à joindre les éléments permettant de la documenter. Chaque nouveau retour contribue à enrichir l’état des lieux et à étayer les démarches auprès des acteurs concernés.

Accéder au questionnaire : lien ICI

**RMI : Repair and Maintenance Information — informations de réparation et de maintenance des véhicules.*
***SERMI : dispositif d'agrément et d'autorisation pour l'accès aux informations de réparation et de maintenance liées à l'antivol des véhicules.*

À propos de MOBILIANS

MOBILIANS est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 145 000 entreprises de proximité et 560 000 emplois non délocalisables partout en France. MOBILIANS défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.